

Le politique (l'état, le pouvoir, les forces)*

L'historien, comme les autres, doit vivre avec son temps. Le politique revient donc sur le devant de la scène, qu'il semblait avoir honteusement quitté. Il y a quarante ans, Jacques Le Goff, se demandant si l'histoire politique était encore l'épine dorsale de l'histoire¹, concluait qu'une histoire politique « rénovée », « régénérée » par les autres sciences humaines (et surtout l'anthropologie), devenu histoire des pouvoirs, pouvait être le noyau de l'histoire mais qu'elle restait « la plus fragile des histoires, la plus sujette aux vieux démons ». Il y a vingt ans, ces vieux démons ne s'étaient-ils pas emparés de la Société des Historiens Médiévistes ? Consensuelle, comme toute organisation corporatiste qui se respecte, la société avait en fait coupé la poire en deux : l'histoire politique n'avait pas droit à son chapitre comme l'incontestable histoire économique et sociale ou l'histoire de l'église, mais se répartissait entre un chapitre sur « l'espace français », où, tout en concédant que la catégorie historiographique « histoire politique » était assez contestable, on restait dans les limites traditionnelle du champ, limité de surcroît à la France, loin de toute préoccupation comparatiste², tandis que le même Jacques Le Goff, épaulé par Jacques Berlioz et Anita Guerreau-Jalabert, camouflait habilement son histoire politique, attelée avec l'histoire

Le point de départ retenu pour la bibliographie est 1994. La bibliographie n'a évidemment rien d'exhaustif. Sauf exception, les articles ne sont pas cités, de même que les thèses non reprises pour publication.

¹ J. Le Goff, "Is Politics still the backbone of History?", *Daedalus*, 1971, pp.1-19, trad. fr. dans J. Le Goff, *L'imaginaire médiéval*, Paris, Gallimard, 1985, pp. 333-349.

² F. Autrand, D. Barthélemy et Ph. Contamine, « L'espace français : histoire politique du début du XI^e à la fin du XV^e », dans M. Balard, éd., *L'histoire médiévale en France. Bilans et perspectives*, Paris, Seuil, 1991, p. 101-124.

économique, en invoquant de « longues perspectives de recherche » dans un chapitre au titre conquérant, « Anthropologie et histoire »³.

Depuis, la suspicion demeure et l'historien se trouve manifestement placé devant un dilemme : ou bien, refuser toute légitimité au champ du politique en soi, ce que nul n'exprime de façon plus tranchante qu'Alain Guerreau⁴ en 2001, attirant à juste titre l'attention sur « globalisée », où les structures de pouvoir apparaissent comme des productions sociales que l'on ne peut qualifier de « politiques » qu'à partir du moment où les mutations culturelles transforment le système de communication et permettent du même coup l'apparition d'une « société politique », ce qui serait plutôt ma propre vision. En fait, c'est plutôt une troisième voie qui est empruntée par les historiens : Philippe Contamine, qui a dirigé une histoire de la France politique médiévale, tout en reconnaissant que « la tentation serait forte de faire commencer [une histoire politique] avec le règne de Philippe le Bel », propose, pour résoudre la difficulté, de faire de l'histoire politique l'histoire du pouvoir⁵, ce qui élargit en effet le champ, ce qu'atteste d'ailleurs le sous-titre du volume (« Le roi, l'église, les grands, le peuple »), mais ne répond que partiellement aux objections de Guerreau, dont le cœur est bien l'articulation et la structuration de ce qui est recouvert par ces deux termes incontestablement anachroniques, le religieux et le politique. Il faut donc garder présent à l'esprit cette ambiguïté, qui est au cœur d'un livre et d'un programme de recherche auxquels je me consacre en ce moment : mais la parenthèse (l'état, le pouvoir, les forces) qui définit l'espace qui m'est imparti exclut pourtant l'alternative que je viens d'évoquer, et je me résoudrai, au risque d'y rencontrer les vieux démons, à rester dans le champ académique traditionnel qui, pour reprendre l'expression de Guerreau, ne correspondrait qu'à la rétroprojection « d'un macroconcept étroitement lié à la société européenne contemporaine »⁶.

³ J. Le Goff, J. Berlioz, A. Guerreau-Jalabert, « Anthropologie et histoire », *ibidem*, p. 267-304.

⁴ A. Guerreau, *L'avenir d'un passé incertain. Quelle histoire du Moyen Âge au XXI^e siècle ?*, Paris, 2001, Seuil, pp. 260-264.

⁵ *Histoire de la France Politique, I. Le Moyen Âge. Le roi, l'église, les grands, le peuple 481-1514*, dir. par Ph. Contamine, Paris, Seuil, 2002.

⁶ Guerreau, *Op. cit.* ..., p. 262.

Le politique (l'état, le pouvoir, les forces)

Dans le survol qui suit, je propose néanmoins, après un excursus pour évoquer la publication des sources, de suivre Jacques Le Goff comme guide, puisqu'il a pris le risque de définir à la fois les secteurs « non seulement utiles mais nécessaires » de l'histoire politique « traditionnelle », ce qui laisse sous-entendre que ce sont aussi ceux qui sont le plus menacés par l'ankylose, et ces chemins du salut qui mènent selon lui à la rénovation du champ, à savoir ces zones complexes où l'histoire politique se mêle de façon inextricable à la sociologie, à l'anthropologie et à l'histoire culturelle, laquelle ouvre à son tour sur l'histoire des arts et celle de la littérature. Aussi me permettrai-je d'annexer sans trop de scrupules tous ceux qui se présentent comme historien même si c'est dans une capacité particulière : historiens du droit de la littérature, de l'art etc. Une autre note liminaire s'impose en ce qui concerne la bibliographie : à côté des thèses et des ouvrages, aujourd'hui se multiplient les publications de colloques organisés dans le cadre de programmes pluriannuels qui sont devenus le mode de financement privilégié des équipes de recherche.

Si l'on compare le cas français à celui d'autres pays européens, le Royaume-Uni, l'Allemagne ou l'Italie par exemple, on ne peut dissimuler que la publication des sources reste un des points faibles de l'historiographie française. Ce n'est pas au niveau des grandes entreprises nationales que cette faiblesse se fait le plus cruellement sentir, dans la mesure où, en dépit des contraintes financières, les grandes collections, qu'il s'agisse des *Documents inédits pour l'histoire de France*, publiés par le Comité français des sciences historiques⁷, ou du *Recueil des historiens de la France*, publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dont plusieurs séries concernent explicitement l'histoire politique⁸, la *Société de l'Histoire de*

⁷ Th. Pécourt, *L'enquête générale de Leopardo da Foligno en Provence orientale*, Paris, CTHS, 2008.

⁸ Notamment la série des documents financiers et dans celle des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France (diffusées par De Boccard). Pour la première : *Les comptes sur les tablettes de cire de la chambre aux deniers de Philippe III à Philippe IV le Bel, 1282-1309*, Paris 1994, dir. R.H. Bautier, éd. par E. Lalou, laquelle y a ajouté *Les comptes sur tablettes de cire de Jean Sarrazin, chambellan de saint Louis*, Turnhout, Brepols, 2003 ; *Les comptes de l'Ecurie du roi Charles VI*, 2 vol., 1995-1996, dir. M. Mollat, éd. par G.-M. Leproux et Cl.

France⁹ a continué à faire connaître et à diffuser des documents importants et les *Classiques de l'Histoire du Moyen Âge* (Les Belles Lettres) à éditer des textes historiques¹⁰, tandis que l'Institut de Recherche de d'Histoire des Textes accueillait dans ses *Sources d'Histoire Médiévale*¹¹. Il faut même se féliciter de la naissance d'une nouvelle collection d'éditions de sources, les *Sources et documents d'Histoire du Moyen Âge publiés par l'École française de Rome*. La véritable faiblesse est au niveau de l'absence de publications régionales. De plus, l'édition critique d'une source importante ne fait que rarement l'objet d'une thèse, et que, par ailleurs, les anciens élèves de l'École des chartes, les mieux armés pour ce travail, obligés désormais de passer par des formations complémentaires techniques et voués à des métiers absorbants, peinent à trouver le temps nécessaire pour se lancer dans de nouvelles entreprises d'édition ambitieuses : ce n'est pas faute d'avoir amélioré la formation des élèves en les préparant aux transformations dans le travail scientifique de l'édition critique qu'implique la numérisation, ce dont Olivier Guyotjeannin, Paul Bertrand et d'autres ont

Billaud, et les *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire*, dir. W. Paravicini, éd. par V. Bessey, V. Flammang, S. Hamel, E. Lebailly, 4 vol, 2001, 2002, 2008 et 2009. Pour la seconde, la période a vu la fin de l'édition des *Actes de Louis VI*, dir. R.-H. Bautier, éd. par Jean Dufour, vol. 4, Paris, 1994 et du *Recueil des actes de Philippe Auguste*, dir. Jean Favier, éd. par M. Nortier, vol. 5 et 6, Paris, 2004, 2005 et le commencement du *Recueil des actes de Henri le Libéral, comte de Champagne, 1152-1181*, Paris, 2009.

⁹ J.-P. Boudet, *Le recueil des plus célèbres astrologues de Simon de Pharès*, 2 vol., Paris, Champion, 1997-99 ; K. Daly et G. Tyl-Laborie, *Abrégé des croniques de France par Noël de Fribois*, Paris, SHF, 2006 ; Ph. Contamine et J. Paviot, *Une epistre lamentable et consolatoire : adressée en 1397 à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, sur la défaite de Nicopolis*, Paris, SHF, 2007. L'*Annuaire Bulletin de la Société de l'Histoire de France* publie souvent des sources importantes : J. Paviot, éd., « *Les États de France, Les Honneurs de la Cour* » d'Éléonore de Poitiers », année 1996, p. 75-124 ; D. Rivaud, « Les lettres de Charles VIII et de Louis XII conservées dans les fonds d'archives berruyers », année 1999, p. 55-128, M. Gaude-Ferragu, « Les dernières volontés de la reine de France. Les deux testaments de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe VI de Valois », année 2009, p. 23-66).

¹⁰ M. Sot, dir., *Les Gestes des évêques d'Auxerre, la vie du Pape Léon IX*, Paris, Les Belles-Lettres, 3 vol., 2002, 2006, 2009 ; F. Gasparri, *Oeuvres de Suger*, Paris, Les Belles-Lettres, 2 vol., 1996-2001 ; J.-L. Lemaître, *Bernard Itier, Chronique*, Paris, Les Belles-Lettres, 1998 ; M. Parisse et M. Goulet, *La vie du pape Léon IX : Bruno de Toul*, Paris, Les Belles-Lettres, 1997.

¹¹ Signalons Rigord, *Histoire de Philippe Auguste*, éd. par E. Carpentier, G. Pon et Y. Chauvin, Paris, CNRS, 2006 ; les œuvres d'Evrard de Trémaugon ou qui lui sont attribuées éditées par M. Schnerb-Lièvre, le *Somnium Viridarii*, Paris, CNRS, 2 vol., 1993-1995 et les *Trois leçons sur les Décrétales*, 1998, éd. avec le concours de G. Giordanengo ; la *Chronique de Guillaume Pellisson, suivie du récit des troubles d'Albi*, Paris, CNRS, 2 vol., 1994.

pris pleinement la mesure¹². Pourtant, beaucoup d'historiens n'hésitent plus à se lancer dans des entreprises individuelles d'édition : même si on laisse volontairement de côté les rééditions en livre de poche ou les adaptations en français moderne de textes médiévaux¹³, bien utiles, il faut notamment signaler la parution de plusieurs éditions de textes importants pour le champ du politique¹⁴, ou de traductions de textes difficilement accessibles¹⁵. En faisant librement abstraction des nomenclatures académiques, on peut d'ailleurs rappeler que nos collègues littéraires se comportent ici en parfaits historiens¹⁶.

L'historien n'entretient pas seulement avec ses sources un rapport de lecture et d'édition. L'un des aspects frappants des développements récents, initiés en France notamment par Monique Bourin et par Michel

¹² Voir le portail THELEME (Techniques pour l'historien en ligne : Études, manuels, exercices) sur le portail de l'École Nationale des Chartes et TELMA (Traitement électronique des manuscrits et des archives) développé par l'École des Chartes et l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes. Une belle illustration de cette activité est la publication du *Formulaire d'Odart Morchesne dans la version du ms BnF fr. 5024*, Paris, Mémoires et documents de l'École des Chartes, 80, Paris, École des Chartes, 2005.

¹³ Voir notamment les volumes publiés dans la collection « Gothique » du Livre de Poche.

¹⁴ L'apport le plus important me paraît être ici la remarquable publication du procès de Boniface VIII par Jean Coste, *Boniface VIII en procès. Articles d'accusation et déposition des témoins, 1308-1311*, Rome, 1995. Voir aussi J. Le Goff, E. Palazzo, J.-Cl. Bonne, M.-N. Colette, M. Gouillet, *Le sacre royal à l'époque de Saint Louis*, Paris, Gallimard, 2001 ; *Traité de la division des royaumes. Introduction à une histoire universelle*, éd. par I. Guyot-Bachy et D. Poirel, Turnhout, Brepols, 2002 ; *Les vœux du faisan, noblesse en fête, esprit de croisade. Le manuscrit français 11594 de la Bibliothèque Nationale*, éd. par M.-Th. Caron, Turnhout, Brepols, 2003 ; L. Scordia, *Pierre Choinet. Le livre des trois âges*, Rouen, PURH, 2009.

¹⁵ William Langland, *Pierre le Laboureur*, traduit par A. Mairey, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999 ; B. Leroy, *Les hommes et le pouvoir*, Limoges, PULIM, 2 vol., 2001-2001, avec des textes sur et *Les hommes illustres de Castille* de Hernando del Pulgar) ; Adémar de Chabannes, *Chronique*, traduit par Y. Chauvin et G. Pon, Turnhout, Brepols, 2003 ; *Erikskrönika : chronique d'Erik, première chronique rimée suédoise, première moitié du XIV^e siècle*, traduit par C. Péneau, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005.

¹⁶ Je pense notamment ici à Joël Blanchard qui a donné une nouvelle édition critique des *Mémoires* de Philippe de Commines, Genève, Droz, 2007, 2 vol., dont il a également publié les lettres et sur lequel il a publié une étude – *Commines l'Européen. L'invention du politique*, Genève, Droz, 1996 – et une biographie – *Philippe de Commines*, Paris, Fayard, 2006. Voir aussi son travail sur les procès politiques de Louis XI : *Commines et les procès politiques de Louis XI. Du nouveau sur la lèse majesté*, Paris, Picard, 2008, et sur le théâtre politique de la fin du Moyen Âge : *Moralité à six personnages*, Genève, Droz, 2008 ; « La Moralité du Bien Public (1468) Musée Condé MS. 685 », *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, LXX, 3, 2008, p. 615-616.

Zimmerman¹⁷, est l'attention prêtée par les historiens, à la suite des travaux des anthropologues aux implications de la mise en écrit, de la *Schriffligkeit* et de la *litteracy*¹⁸. Au départ, ces problématiques n'ont pas immédiatement à voir avec le politique, mais elles ont pour celui-ci des implications importantes. Laissons ici de côté les implications matérielles et intellectuelles proprement dites de ces processus, mais les implications politiques que l'acte même d'écrire entraîne ne peuvent être négligées. Les administrations naissantes sont entraînées dans une spirale d'exigence d'informations supplémentaires et poussées au développement de technologies d'écriture nouvelles : qu'il s'agisse de la papauté d'Avignon¹⁹, des chancelleries pontificale ou royales, ou des administrations royales, urbaines ou princières²⁰, c'est partout le même examen scrupuleux qui ouvre des perspectives inattendues sur l'articulation entre le social, le culturel et le politique. Le choix des formats (livre, registre, rouleau), l'importance de la matérialité du texte, par ce qu'il donne à voir en termes de décoration²¹ et de mise en page, est ainsi mise à l'honneur en reprenant les questionnements de la codicologie²². Les transformations du contenu de ces écritures à la fois administratives et politiques par le recours systématique à des recueils tels que la fameuse collection de lettres attribuées à Pierre de la Vigne établissent ainsi un lien concret entre les pratiques de chancellerie et la formation du langage politique européen²³. Parmi ces processus, il en est un qui retient

¹⁷ M. Zimmermann, *Ecrire et lire en Catalogne*, Madrid, Casa de Velasquez, 2 vol., 2003.

¹⁸ Je renvoie à la présentation synthétique des travaux récents par P. Chastang, « L'archéologie du texte médiéval. Autour des travaux récents sur l'écrit au Moyen Âge », *Annales HSS*, 2008, 2, p. 245-270.

¹⁹ Voir par exemple *Office, écrit et papauté, XIII^e-XVII^e siècle*, dir. A. Jamme et O. Poncet, Rome, EFR, 2007 et le numéro spécial des *Mélanges de l'EFR Moyen Âge, Les comptabilités pontificales*, 118, 2, 2006.

²⁰ Exemplaire est ainsi l'étude de P. Beck, *Archéologie d'un document d'archive. Approche codicologique et diplomatique des chartes des feux bourguignonnes, 1285-1543*, Paris, Éc. des Chartes, 2006.

²¹ G. Brunel, *Images du pouvoir royal : les chartes décorées des Archives Nationales, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Centre Historique des Archives Nationales, 2005.

²² *L'écriture publique du pouvoir*, dir. A. Bresson, A.-M. Cocula et Ch. Prébarthe, Bordeaux, Ausonius, 2005.

²³ Benoît Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval. Les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen XIII^e-XV^e siècles*, Rome, 2008.

Le politique (l'état, le pouvoir, les forces)

particulièrement l'attention, c'est celui de la mise en archives, qui ouvre à la fois sur une dimension administrative et sur une dimension mémorielle²⁴.

Revenons en à l'exploration du champ du politique. Quant à lui, Jacques Le Goff concède toutefois qu'« une grammaire de l'histoire politique est et demeurera toujours non seulement utile mais nécessaire. La chronologie des événements politiques, la biographie des hommes politiques sont toujours indispensables ... L'histoire politique sera toujours l'histoire des grands »²⁵. Il nous en administre d'ailleurs la preuve, avec son *Saint Louis*²⁶, un maître livre qui a suscité un numéro spécial de la revue *Médiévales*²⁷. L'un des avantages de la biographie est de permettre de faire de celui dont s'efforce de reconstruire la vie un « sujet 'globalisant' »²⁸, ce qui peut d'ailleurs mener à d'autres approches que la biographie proprement dite²⁹. La veine des biographies ne se tarit bien sûr pas³⁰, mais avec le *Saint Louis* et les meilleures d'entre elles, comme la *Jeanne d'Arc* de Colette Beaune³¹, on retrouve une série de problèmes qui sont au cœur du politique. C'est d'abord celui de l'individualité : peut-on parler de l'individu médiéval comme on parle de l'individu contemporain ou, plus exactement, l'individuation dans la société chrétienne médiévale est-elle de même nature que celle de notre époque³² ? On rejoint ici d'autres travaux, comme la

²⁴ Voir les contributions d'E. Annheim et O. Poncet, d'une part, et d'O. Guyotjeannin et Y. Potin de l'autre dans *Fabriques des archives, fabriques de l'histoire*, numéro spécial de la *Revue de Synthèse*, t. 125, 2004.

²⁵ Le Goff, *Art. cit.*, p. 348.

²⁶ J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996.

²⁷ *Médiévales*, 34, 1998.

²⁸ Un excellent exemple est B. Chevalier, *Guillaume Briçonnet, v.1445-1514*. *Un cardinal-ministre au début de la Renaissance*, Rennes, PUR, 2005.

²⁹ Le Goff, *Saint Louis ...*, *op. cit.*, p. 15 qui invoque Pierre Toubert : celui-ci n'a pas écrit de biographie de Frédéric II mais il a dirigé avec A. Paravicini-Bagliani quatre volumes correspondant aux diverses facettes de son activité, Palerme, Sellerio, 1994-1998.

³⁰ Voir par exemple dans la célèbre série de Fayard le *Charlemagne* de Jean Favier, Paris, 1999) et les biographies de F. Autrand, *Charles V : le sage*, Paris, 1994, *Charles VI : la folie du roi*, Paris 1995, *Jean de Berry. L'art et le pouvoir*, Paris, 2000, et *Christine de Pizan : une femme en politique*, Paris, 2009).

³¹ C. Beaune, *Jeanne d'Arc*, Paris, Perrin, 2004.

³² *L'individu au Moyen Âge : individuation et individualisation avant la modernité*, dir. D. Iogna-Prat et B. Bedos-Rezak, Paris, Aubier, 2005.

grande enquête qu'a dirigée Monique Bourin sur l'anthroponymie médiévale, qui ne sont pas *a priori* de l'ordre du politique, et dont les résultats sont pourtant des apports essentiels. Un autre problème est celui du rapport aux sources : le personnage que nous croyons pouvoir atteindre est-il la personne réelle ou n'est-il pas déjà une construction idéologique au-delà de laquelle il est difficile d'aller ? Enfin, la personne et le personnage ne sont-ils pas indissolublement liés dans une histoire posthume qui les transforme en mythes, intégrés dans une mémoire qui devient partie intégrante de la mémoire collective, mouvante et sans cesse réalignée sur les réalités du temps qui passe, des peuples ou des nations³³ ? Cela peut aller jusqu'à des biographies plus ou moins imaginaires, où, en tous cas, la part du mythe l'emporte largement sur celle de l'histoire *stricto sensu*³⁴. On touche ici à d'autres problèmes, comme celui de la renommée et de l'opinion publique, sur lesquels nous allons revenir. Autrement dit, la biographie peut bien apparaître comme l'un des domaines où la remise en cause de l'écriture traditionnelle de l'histoire est la plus vive ; il ne faut d'ailleurs pas ici négliger l'effet salutaire du *linguistic turn* qui a sans doute précipité la prise de conscience des historiens.

Venons-en à une autre pièce, et non des moindres, du contentieux entre les *moderni* et le politique, l'État. Le syntagme « État moderne » a été fortement et sans doute à raison critiqué : il a pourtant été choisi pour tenir compte du risque, réel, d'anachronisme, mais, il faut bien le reconnaître, résulte d'une hypothèse. A savoir que ce que l'on voit naître en divers lieux au tournant du XII^e et du XIII^e siècle est bien une structure politique qui est bien celle que nous reconnaissons comme nôtre, celle de cet État qui, sous des formes évidemment variées et avec des bases sociales transformées a perduré jusqu'aujourd'hui. Sur un plan général, cela entraîne deux corollaires. Le premier est que les structures de gouvernement antérieures (les royautés barbares, les différents types d'empire, les monarchies féodales etc.) ne sont pas des états modernes ; la seconde, est qu'il y a bien dans ce type

³³ B. Guenée, *Un roi et son historien. Vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du Religieux de Saint Denis*, Paris, De Boccard, 1999 ; *La folie de Charles VI, Roi Bien-aimé*, Paris, Perrin, 2004.

³⁴ Le roi Arthur vient de faire l'objet de trois "biographies" dues respectivement à Martin Aurell, *La légende du roi Arthur*, Paris, Perrin, 2007, Amauri Chauou, *Le roi Arthur*, Paris, Seuil, 2009) et Alban Gautier, *Arthur*, Paris, Ellipses, 2007).

d'État un élément central qui lui donne son caractère distinctif, et qui permet à la fois de le distinguer des autres formes d'État (et notamment des formes impériales) et de reconnaître ce qui s'est inscrit dans l'histoire de longue durée de l'Europe et de ses essaimages, et imprègne aujourd'hui les structures politiques de nombreuses constructions étatiques dans le monde.

De fait, les recherches sur le pouvoir pour la période pré-État moderne se sont orientées sur deux directions principales. La première est celle de l'étude des élites³⁵, un concept relativement vague d'un point de vue sociologique mais qui est bien adapté aux sources dont dispose l'historien du haut Moyen Âge et qui permet de cerner des pratiques diverses ou des groupes variés. Le fait que les historiens français se sont familiarisés avec les méthodes et les questionnements de l'anthropologie, ce qui apparaît avec évidence dans les pages de la thèse fondatrice de Régine Le Jan³⁶ a notamment permis de développer les recherches d'une part sur les structures familiales et sur le rôle des femmes, et d'autre part sur les modes de transmission des biens qui permettent la reproduction des élites sociales³⁷ et plus particulièrement de la terre. Si l'Irlande³⁸, les royaumes barbares³⁹ ou les institutions carolingiennes⁴⁰ retiennent moins l'attention, on notera l'importance prise par les théories anglo-saxonnes sur l'arbitrage et le consensus social comme mode de résolution des conflits qui a beaucoup marqué les historiens français et les a conduit à réexaminer la signification

³⁵ F. Bougard, R. Le Jan et L. Feller, *Les élites au haut Moyen Âge : crises et renouvellements*, Turnhout, Brepols, 2006 ; F. Bougard, R. Le Jan et Ph. Depreux, *Les élites et leurs espaces*, Turnhout, Brepols, 2007 ; F. Bougard, R. Le Jan et D. Iogna-Prat, *Hiérarchie et stratification sociale de l'Occident médiéval, 400-1100*, Turnhout, Brepols, 2008 ; F. Bougard, R. Le Jan et R. McKitterick, *La culture du haut Moyen âge : une question d'élites*, Turnhout, Brepols, 2009.

³⁶ R. Le Jan, *Famille et pouvoirs dans le monde franc, VII^e-X^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.

³⁷ F. Bougard, R. Le Jan et L. Feller, *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, Rome, EFR, 2002 ; F. Bougard, R. Le Jan et C. La Rocca, *Transmission du patrimoine et mémoire*, Rome, EFR, 2005 ; R. Le Jan, *Femmes, pouvoirs et société dans le Haut Moyen Âge*, Paris, Picard, 1999.

³⁸ Voir néanmoins le travail d'un historien du droit, Ch. Archan, *Les chemins du jugement. Procédure et science du droit dans l'Irlande médiévale*, Paris, De Boccard, 2007.

³⁹ Cf. les chapitres de Régine Le Jan dans *Histoire de la France Politique*, p. 13-114 ; cf. M. Rouche, *Clovis*, Paris, Fayard, 1996 et *Clovis, histoire et mémoire*, dir. M. Rouche, Paris, PUPS, 1997.

⁴⁰ Ph. Depreux, *Charlemagne et la société carolingienne*, Paris, Tallandier, 2002.

de la violence et de la faide dans les sociétés du haut Moyen Âge⁴¹ et pour la période féodale⁴². Le cas de l'Italie est évidemment ici à la fois hautement significatif et spécifique⁴³ d'autant que le droit y a conservé une certaine importance.

L'autre direction de l'histoire des pouvoirs est celle qui touche à la constitution des espaces de pouvoirs féodaux. La réflexion théorique sur les rapports du pouvoir et de l'espace s'est plutôt concentrée autour des transformations qui se produisent entre le XI^e et le XIII^e siècle. Sur le terrain, les historiens ont de longue date constaté les phénomènes de l'*incastellamento* (Pierre Toubert)⁴⁴ et de l'encellulement (Robert Fossier) mais la réflexion s'est déplacée vers le domaine de la conception même de l'espace : à partir de recherches sur l'espace sacré⁴⁵ et des transformations introduites par l'église dans ses propres conceptions par l'intermédiaire de l'acculturation du droit romain, ce sont les effets du retour dans le domaine du politique du concept de territoire qui peuvent être mesurés⁴⁶. De même, la réflexion sur les structures familiale a abouti à construire la notion de topolignée, dans la mesure où le *dominium* impliquant une domination à la fois de la terre et des hommes, un lien fort s'établit entre un lieu de pouvoir symbolique dominé par une lignée : bien que le système de parenté médiéval soit résolument cognatique, la transmission privilégiée des biens au profit du mâle aîné au détriment de ses frères et plus encore des femmes, se combine à

⁴¹ F. Bougard, R. Le Jan et L. Feller, *La vengeance*, Rome, EFR, 2006.

⁴² B. Lemesle, *Conflits et justice au Moyen Âge. Normes, lois et résolutions des conflits en Anjou aux XI^e-XII^e siècles*, Paris, PUF, 2008.

⁴³ F. Bougard, *La justice dans le royaume d'Italie de la fin du VIII^e au début du XI^e siècle*, Rome, EFR, 1998 ; L. Feller, *Les Abruzzes médiévales. Territoire, économie et société en Italie centrale du IX^e au XII^e siècle*, Rome, EFR, 1998.

⁴⁴ Les tables rondes qu'il a dirigées dans le cadre du programme *Castrum* ont évidemment des implications politiques, mais la place manque pour les détailler ici ; voir aussi E. Hubert, *L'« incastellamento » en Italie centrale. Pouvoirs, territoire et peuplement dans la vallée du Turano au Moyen Âge*, Rome, EFR, 2002.

⁴⁵ D. Méhu, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny, X^e-XV^e siècle*, Lyon, PUL, 2001 ; pour l'église elle-même, D. Iogna-Prat, *La maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2006 ; pour la place, essentielle) du cimetière, M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2005.

⁴⁶ Article essentiel de M. Lauwers et L. Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval », dans *Rome et l'État moderne ...*, *op. cit.*, p. 115-171 ; *Les territoires du médiéviste*, dir. M. Mousnier et B. Cursente, Rennes, PUR, 2005.

la transformation du mariage, jusque là simple contrat, en sacrement, à la valorisation de la parenté spirituelle et aux interdits grégoriens fondés sur la consanguinité pour détruire le système ancien de la famille large⁴⁷. Si l'analyse de la féodalité comme système de pouvoirs institutionnalisés a plutôt été renouvelée par les historiens du droit depuis les années quatre-vingt⁴⁸, les historiens ont œuvré concrètement sur le terrain pour appréhender un espace non encore territorialisé, en partant de l'analyse des groupes sociaux et de leurs modes de contrôle de cet espace, et en multipliant les angles d'attaque, de façon à mettre en évidence l'ensemble des mécanismes qui permettent l'exercice du pouvoir, d'un vaste ensemble impérial, comme celui de l'empire Plantagenêt⁴⁹, qui grâce notamment à Martin Aurell, est revenu rivaliser avec les Capétiens⁵⁰ dans l'historiographie récente, aux principautés voire à des ensembles régionaux plus restreints encore⁵¹, où il est possible de se livrer à une étude minutieuse des pouvoirs à partir des implantations locales et des structures des relations qu'entretiennent les groupes sociaux les uns avec les autres : on passe ainsi naturellement de l'implantation des hommes dans l'espace naturel à la structuration sociale, et de là à l'analyse des formes de pouvoir, y compris à

⁴⁷ Vue d'ensemble dans A. Guerreau-Jalabert, « Parenté » dans J. Le Goff et J.-Cl. Schmitt, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p. 861-876.

⁴⁸ J.-P. Poly, *Les féodalités*, Paris, PUF, 1998.

⁴⁹ M. Aurell, *L'empire des Plantagenêt*, Paris, Perrin, 2004 ; les colloques suivants ont été publiés sous sa direction : *La cour Plantagenêt*, Poitiers, CESCUM, 2000 ; *La noblesse de l'espace Plantagenêt*, Poitiers, CESCUM, 2000 ; *La culture politique des Plantagenêt*, Poitiers, CESCUM, 2000 ; *Plantagenêt et Capétiens*, Poitiers, CESCUM, 2000 ; *Les seigneuries de l'espace Plantagenêt*, Bordeaux, Ausonius, 2006.

⁵⁰ Voir les chapitres d'Olivier Guyotjeannin dans *Histoire de la France Politique*, *op. cit.*, p. 120-146 et p. 176-284.

⁵¹ M. Aurell, *Les Noces du Comte. Mariage et pouvoir en Catalogne, 785-1213*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995 ; B. Cursente, *Des maisons et des hommes. La Gascogne médiévale, XI^e-XV^e siècles*, Toulouse, P.U. du Mirail, 1998 ; A. Debord, *Aristocratie et pouvoir. Le rôle du château dans la France médiévale*, Paris, Picard, 2000 ; H. Débax, *La féodalité languedocienne. XI^e-XII^e siècles. Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, Toulouse, P.U. du Mirail, 2003 ; R. Viader, *L'Andorre du IX^e au XIV^e siècle. Montagne, féodalité et communautés*, Toulouse, P.U. du Mirail, 2003 ; T. Pécout, *L'invention de la Provence : Raymond Bérenger V 1209-1235*, Paris, Perrin, 2004 ; P. Bauduin, *La première Normandie, X^e-XI^e siècles : sur les frontières de la Haute Normandie, identité et construction d'une principauté*, Caen, Pôle Universitaire Normand, 2006 ; F. Boutouille, *Le duc et la société. Pouvoirs et groupes sociaux dans la Gascogne médiévale au XII^e siècle, 1075-1199*, Bordeaux, Ausonius, 2007.

celle de la seigneurie et de la domination exercée sur les paysans⁵². L'un des effets de ces approches a été de remettre en cause ou du moins de relativiser les interprétations jusque là admises du développement du féodalisme et notamment celles proposées par Georges Duby⁵³, même si les hommages qui continuent (et continueront) à lui être rendus manifestent l'influence profonde qu'il exerce toujours sur la médiévistique française. Cela a notamment conduit à une intéressante controverse internationale sur la « révolution » ou la « mutation » féodale⁵⁴, qui s'est déroulée en partie dans les colonnes de la revue anglaise *Past and Present*.

Mais il faut bien en arriver avec le XIII^e siècle à la période où se mettent en place les mécanismes du pouvoir d'état, l'Église étant désormais contrainte de renoncer dans les faits à l'affirmation de sa supériorité. Les travaux déjà lointains des origines de l'État moderne et ceux plus récent du programme « Genèse » de la *European Science Foundation* dont la publication tombe dans la période qui nous intéresse ici⁵⁵, travaux dont l'éventail chronologique s'ouvrait du XII^e au XVIII^e siècle, couvrent tous les

⁵² Voir notamment *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales, XI^e-XIV^e siècles. Réalités et représentations paysannes*, éd. par M. Bourin et P. Martinez Sopena, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995 ; *Calculs et rationalités dans la seigneurie médiévale : les conversions de redevance entre XI^e et XV^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2009.

⁵³ Ses principaux écrits sur le sujet ont été repris dans un volume édité par Jacques Dalarun : G. Duby, *Féodalité*, Paris, Gallimard, 1996.

⁵⁴ Voir notamment Dominique Barthélemy, *La mutation de l'an Mil a-t-elle eu lieu ? Servage et chevalerie dans la France des X^e et XI^e siècles*, Paris, Fayard, 1997 et *Les pouvoirs locaux dans la France (VIII^e-XI^e siècles). Implantations et moyens d'action*, dir. par D. Barthélemy et O. Bruand, Rennes, PUR, 2004 ; et *Les sociétés méridionales à l'âge féodal, Espagne, Italie et sud de la France, X^e-XIII^e siècles*. *Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse, CNRS, 1999 et *Fiefs et féodalité dans l'Europe méridionale, Espagne, Italie et sud de la France, X^e-XIII^e siècles*, Toulouse, CNRS, 2002.

⁵⁵ Les résultats du programme sont publiés sous la direction de Wim Blockmans et de moi-même dans la collection *Les origines de l'État moderne en Europe* aux PUF, et en Anglais à l'Oxford University Press. Les différents volumes seront détaillés dans les pages suivantes. Signalons un colloque, *The Heritage of the Pre-Industrial European State*, éd. par Wim Blockmans, J.-Ph. Genet et Jorge Borges de Macedo, Lisbonne, Arquivo do Tombo, 1996. Pour une vue d'ensemble sur le programme, voir J.-Ph. Genet, « La genèse de l'État moderne : les enjeux d'un programme de recherche », *Actes de la Recherche en Science Sociales*, 118, juin 1997, p.3-18.

domaines qui sont classiquement considérés comme étant du ressort de l'État. Ils ont été poursuivis dans des dimensions comparatives, que ce soit sous l'angle chronologique⁵⁶, ou sous l'angle méthodologique⁵⁷, même si cela a été parfois dans des perspectives sensiblement différentes⁵⁸. Un apport intéressant a été pendant ces dernières années l'adoption d'un point de vue comparatif, parfois ouvertement revendiqué⁵⁹, qui a permis d'aborder les vicissitudes du pouvoir dans un espace qui transcende les frontières nationales qui correspondent trop souvent à des œillères⁶⁰. Les historiens français ont d'ailleurs été plus nombreux qu'autrefois à sortir des frontières du royaume, le flux des productions reflétant presque exactement le poids des institutions françaises à l'étranger, avec des travaux surtout consacrés à l'Italie⁶¹, l'Espagne⁶² et l'Allemagne⁶³, et de rares incursions vers les îles

⁵⁶ *Rome et l'État moderne européen*, éd. par J.-Ph. Genet, Rome, Collection de l'EFR, 2007.

⁵⁷ *L'État Moderne et les élites, XIII^e-XVIII^e siècles. Apports et limites de la méthode prosopographique*, éd. par J.-P. Genet et G. Lottes, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.

⁵⁸ *Politique et Religion en Méditerranée, Moyen Âge et époque contemporaine*, dir. H. Bresc, G. Dagher et Ch. Veauvy, Paris, Bouchene, 2008, qui privilégie « dans le souci d'échapper à la linéarité du fonctionnalisme, porteur d'enfermement à la fois dans une approche européo-centrique de l'État et dans l'idéologie du progrès, ... non seulement la multiplicité des expériences étatiques, souvent précoces en Méditerranée, mais les résistances et les ruptures indissociables de la construction de l'État lui-même », p. 9-10).

⁵⁹ *Coups d'état au Moyen Âge ? Aux fondements des pouvoirs politiques en Europe au Moyen Âge*, dir. par J.-Ph. Genet, F. Foronda et J. M. Nieto Soria, Madrid, Casa de Velasquez, 2005.

⁶⁰ Voir par exemple, parmi les ouvrages qui revendiquent une dimension comparative, *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Âge à l'époque moderne*, dir. par R. Babel et J.-M. Moeglin, Sigmaringen, Thorbecke, 1997 ; « *De part et d'autre des Alpes* ». *Les châtelains des princes à la fin du Moyen Âge*, dir. par G. Castelnovo et O. Mattéoni, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006 ; G. Lecuppre, *La seconde vie des rois*, Paris, PUF, 2005 ; *Villes de Flandre et d'Italie XIII^e-XVI^e siècle. Les enseignements d'une comparaison*, dir. E. Crouzet-Pavan et E. Lecuppre-Desjardins, Turnhout, Brepols, 2008.

⁶¹ Pour la période de l'Italie communale, citons la thèse monumentale et malheureusement posthume de G. Rippe, *Padoue et son contado, X^e-XIII^e siècle*. *Sociétés et pouvoirs, Rome*, EFR, 2003, et, essentiels, un ouvrage de Jean-Claude Maire-Vigueur, *Cavaliers et citoyens. Guerre, conflits et société dans l'Italie communale XII^e-XIV^e siècles*, Paris, EHESS, 2003, et une enquête collective qu'il a dirigée, *I podestà dell'Italia Comunale*, 2 vol., Rome, EFR, 2000. L'Italie communale a fait l'objet de nombreuses synthèses parmi lesquelles je ne citerai que F. Menant, *L'Italie des communes, 1100-1350*, Paris, Belin, 2005. Pour la période postérieure, une vue d'ensemble, bien qu'elle soit loin d'être exclusivement politique, dans E. Crouzet-Pavan, *Enfers et paradis. L'Italie de Dante et de Giotto*, Paris, Albin Michel, 2001 et *Renaissances italiennes 1380-1500*, Paris, Albin Michel, 2007. Citons aussi l'étude de Christiane Klapisch, *Le retour à la cité. Les magnats de Florence 1340-1440*, Paris, EHESS,

britanniques⁶⁴ et la Scandinavie⁶⁵. De même, une très riche historiographie a été consacrée aux principautés, longtemps délaissées, et notamment à la Bretagne⁶⁶, à la Bourgogne⁶⁷, au Dauphiné⁶⁸ et au duché de Bourbon⁶⁹,

2006 et, parmi les thèses consacrées à l'Italie, C. Pérol, *Cortona. Pouvoirs et sociétés aux confins de la Toscane XV^e-XVI^e siècle*, Rome, EFR, 2004.

⁶² B. Leroy, *Le royaume de Navarre. Les hommes et le pouvoir XIII^e-XV^e siècles*, Biarritz, Ed. de l'Atlantique, 1995 ; Ph. Sénac, *La frontière et les hommes, VIII^e-XI^e siècle*. *Le peuplement musulman dans la vallée de l'Ebre et les débuts de la reconquête aragonaise*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000 ; Th. Deswarte, *De la destruction à la restauration : l'idéologie du royaume d'Oviedo-Leon, VIII^e-XI^e siècles*, Turnhout, Brepols, 2003. François Foronda a d'autre part dirigé avec Ana Isabel Carrasco Manchado un programme de recherche qui a donné lieu à deux publications : *Du contrat d'alliance au contrat politique. Cultures et sociétés politiques dans la péninsule ibérique à la fin du Moyen Âge*, Toulouse, P.U. du Mirail, 2007 et *El contrato politico en la Corona de Castilla. Cultura y sociedad politica entre los siglos X al XVI*, Madrid, Dykinson, 2008.

⁶³ P. Monnet, *Les Rohrbach de Francfort : pouvoirs, affaires et parenté*, Genève, Droz, 1997 et *Les villes d'Allemagne au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2004 ; J. Morsel, *La noblesse contre le prince. L'espace social des Thüngen à la fin du Moyen Âge, Franconie, vers 1250-1525*, Stuttgart, Thorbecke, 2000 ; L. Bucholzer-Rémy, *Une ville en ses réseaux : Nuremberg à la fin du Moyen Âge*, Paris, Belin, 2006 ; S. Gouguenheim, *Les chevaliers teutoniques*, Paris, Tallandier, 2007.

⁶⁴ A. Boureau, *La loi du royaume. Les moines, le droit et la construction de la nation anglaise, XI^e-XIII^e siècles*, Paris, Les Belles-Lettres, 2001 ; J.-Ph. Genet, *La genèse de l'État moderne. Culture et société politique en Angleterre*, Paris, PUF, 2003 ; Aude Mairey, *Une Angleterre entre rêve et réalité. Littérature et société dans l'Angleterre du XIV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007.

⁶⁵ *Les élites nordiques et l'Europe occidentale, XIIe-XVe siècle*, dir. par T.M.S. Lehtonen et E. Mornet, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007. Ces jeunes spécialistes dont les thèses ne sont pas encore publiées ont tous contribué à *Itinéraires du savoir de l'Italie à la Scandinavie. Études offertes à Elisabeth Mornet*, dir. C. Péneau, Paris, Publications de la Sorbonne, 2009.

⁶⁶ J.-Ch. Cassard, *La guerre de succession de Bretagne*, Spézet, Coop Breizh, 2006.

⁶⁷ B. Schnerb, *L'État bourguignon*, Paris, Perrin, 1999 ; *Armagnacs et Bourguignons : la maudite guerre, 1407-1435*, Paris, Perrin, 2001 ; *Jean sans Peur, le prince meurtrier*, Paris, Payot, 2005 ; deux recueils, dirigés par Bertrand Schnerb et Werner Paravicini, *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, Thorbecke, 2007 et *La face noire de la splendeur : crimes, trahisons et scandales à la cour de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles*, numéro spécial de la *Revue du Nord*, n° 380, 2009. Il ne faut pas oublier que l'Institut historique allemand a été, pendant le mandat de Werner Paravicini, un centre incomparable d'études bourguignonnes. Voir aussi J. Rauzier, *Finances et gestion d'une principauté au XIV^e siècle. Le duché de Bourgogne de Philippe le Hardi, 1364-1384*, Paris, CHEFF, 1996 et J. Paviot, *Les ducs de Bourgogne, la Croisade et l'Orient*, Paris, PUPS, 2003.

⁶⁸ A. Lemonde, *Le temps des libertés en Dauphiné. L'intégration d'une principauté à la couronne de France, 1349-2408*, Grenoble, P.U. Grenoble, 2002.

⁶⁹ O. Matteoni, *Servir le prince. Les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge, 1356-1523*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.

tandis que de nombreux travaux sont aujourd'hui consacrés aux domaines provençaux et italiens de la maison d'Anjou⁷⁰.

Il est facile de reprendre les grands chantiers ouverts par les programmes « Genèse », chacun étant clairement identifié par la publication d'un livre collectif auquel participaient un ou plusieurs historiens français, pour voir si, dans chacun des domaines qu'ils couvrent, il y a eu en France des avancées décisives : on reprendra ici ces sept volumes et le découpage qu'ils permettent d'opérer dans la production historiographique comme autant de guides. Quant à celui qui concerne la théorie politique, il avait été centré sur le problème de l'individu⁷¹ plutôt que de s'engager dans une étude des théories politiques proprement dite⁷². Il me semble que l'apport essentiel est celui d'Alain Boureau et de ses disciples, et notamment Elsa Marmursztejn⁷³. Sa trilogie sur « la raison scolastique⁷⁴ » permet précisément de comprendre les racines intellectuelles de la renaissance du politique en scrutant les écrits des théologiens parisiens, qui transforment à la fois la notion d'individu et celle de communauté politique. Pour les théologiens, s'il est vrai que tout pouvoir vient de Dieu, celui qui l'exerce ne peut le faire légitimement que s'il le fait pour le bien commun : en ce sens, tout pouvoir chrétien, fût-il monarchique, présuppose l'existence d'une république, qui ne se résume pas à la seule *ecclesia*. Là apparaît précisément la nécessité d'une articulation entre le pouvoir d'État naissant et l'Église. De même, la réintroduction tardive de l'Aristote politique dans la culture

⁷⁰ Trois tables rondes à connotations politiques : *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècle*, Rome, EFR, 1998 ; *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge*, dir. N. Coulet et J.-M. Matz, Rome, EFR, 2000 ; *La justice temporelle dans les territoires angevins*, dir. par J.-P. Boyer, A. Mailloux et L. Verdon, Rome, EFR, 2005. Cf. aussi M. Reynaud, *Le temps des princes : Louis II et Louis III d'Anjou-Provence, 1384-1434*, Lyon, PUL, 2000.

⁷¹ J. Coleman, dir., *L'individu dans la théorie politique et dans la pratique*, Paris, PUF, 1996.

⁷² Sur laquelle, voir deux approches différentes, celle d'un historien du droit, Y. Sassier, *Royauté et idéologie au Moyen Âge*, Paris, Armand Colin, 2002 et celle d'un philosophe, M. Senellart, *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Seuil, 1995.

⁷³ E. Marmursztejn, *L'autorité des maîtres. Scolastique, normes et société au XIII^e siècle*, Paris, Les Belles-Lettres, 2007.

⁷⁴ A. Boureau, *La religion de l'état. La construction de la République étatique dans le discours théologique de l'Occident médiéval, 1250-1350*, Paris, Les Belles-Lettres, 2006 ; *L'empire du livre. Pour une histoire du savoir scolastique, 1280-1380, De vagues individus. La condition humaine dans la pensée scolastique*, Paris, Les Belles-Lettres, 2008.

médiévale est sans doute moins tardive qu'on ne l'a cru, dans la mesure où elle est passée par les traductions et les commentaires de l'*Ethique* bien avant que l'on connaisse le texte de la *Politique*⁷⁵. L'apparition à la fin du XII^e siècle pour les Plantagenêt⁷⁶ et au XIII^e pour les Capétiens de *Miroirs au Prince* permet aussi de s'interroger sur le lien, très variable, entre ces textes et l'apparition de l'État⁷⁷.

Les justifications de la demande de l'impôt, si elles appartiennent encore au domaine de la théorie politique⁷⁸, nous conduisent au domaine des finances publiques, autrefois domaine presque exclusif des historiens américains⁷⁹, dont le travail reste exemplaire. Mais ici les progrès de l'historiographie française ont été spectaculaires, grâce notamment aux travaux soutenus par le Comité pour l'histoire économique et financière de la France qui a lancé une série de publications collectives portant notamment sur les chambres des comptes des principautés⁸⁰, sur l'histoire de l'impôt⁸¹, sur l'évolution des sources de la fiscalité⁸² et sur les villes et l'impôt⁸³, cette dernière publication s'articulant avec le programme de recherche développé par Denis Menjot et Manuel Sanchez Martinez sur la fiscalité d'état et les finances municipales⁸⁴ : il est en effet vain de voir distinguer entre la

⁷⁵ Bénédicte Sère, *Penser l'amitié au Moyen Âge : étude des commentaires sur les livres VIII et IX de l'Ethique à Nicomaque XIII^e-XV^e siècles*, Turnhout, Brepols, 2007.

⁷⁶ Amaury Chauou, *L'idéologie Plantagenêt. Royauté arthurienne et monarchie politique dans l'espace Plantagenêt, XI^e-XIII^e siècles*, Rennes, PUR, 2001.

⁷⁷ L. Scordia et F. Lachaud, *Le prince au miroir de la littérature politique de l'Antiquité aux Lumières*, Rouen-Le Havre, 2007 ; pour l'Espagne, voir J.-P. Barraqué et B. Leroy, *Des écrits pour les rois : en Espagne médiévale, la réflexion politique d'Isidore de Séville à Isabelle la Catholique*, Limoges, PULIM, 1999.

⁷⁸ L. Scordia, « *Le roi doit vivre du sien* ». *La théorie de l'impôt en France, XIII^e-XV^e siècles*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 2005.

⁷⁹ R. Bonney, dir., *Systèmes Economiques et finances publiques*, Paris, PUF, 1996

⁸⁰ *La France des principautés. Les chambres des comptes XIV^e et XV^e siècles*, dir. par Ph. Contamine et O. Mattéoni, Paris, CHEFF, 1996 et Ph. Contamine et O. Mattéoni, *Les Chambres des comptes en France aux XIV^e et XV^e siècles. Textes et documents*, Paris, CHEFF,

⁸¹ *L'impôt au Moyen Âge*, dir. par Ph. Contamine, J. Kerhervé et A. Rigaudière, Paris, CHEFF, 3 vol., 2002 ; *Monnaie, finance et fiscalité au temps de Philippe le Bel*, dir. par Ph. Contamine, J. Kerhervé et A. Rigaudière, Paris, CHEFF, 2007.

⁸² *De l'estime au cadastre en Europe. Le Moyen Âge*, dir. A. Rigaudière, Paris, CHEFF, 2006.

⁸³ *L'impôt dans les villes de l'Occident méditerranéen, XIII^e-XV^e siècle*, dir. par D. Menjot, A. Rigaudière et M. Sanchez Martinez, Paris, CHEFF, 2005.

⁸⁴ Ils ont dirigé la publication des quatre volumes suivants : *La fiscalité des villes au Moyen Âge, France méridionale, Catalogne et Castille*, Toulouse, Privat, I. *Etude des sources*, 1996 ;

fiscalité des villes et celles des princes ou du roi, dans la mesure où elles sont largement interdépendantes⁸⁵. L'un des secteurs qui a profité de ce renouvellement est celui de la monnaie, longtemps délaissé⁸⁶. Il faut enfin se féliciter de la publication de la très belle thèse de Jean-François Lassalmonie⁸⁷ qui montre à quel point la fiscalité française s'est développée sous Louis XI, imposant au royaume une pression fiscale que les États généraux de Tours ne desserreront que brièvement avant que les guerres d'Italie ne conduisent Charles VIII et Louis XII à faire remonter la pression⁸⁸. Au reste, les racines et les modalités économiques – et non simplement financières – de l'évolution des pouvoirs ont été plutôt négligées, tout particulièrement en France, même s'il y a des tentatives tant pour le début de la période⁸⁹ que pour sa fin⁹⁰.

Autre domaine où la moisson est d'une extrême richesse, celui de la justice et du droit⁹¹. En schématisant une réalité plus complexe, on pourrait presque dire qu'il y a une approche des juristes, partant du droit et des lois, et une approche des historiens, plus sociologiques. Il ne faut en tous cas pas opposer les uns et les autres, et l'un des caractères frappants de l'historiographie française est précisément la coopération dynamique entre

II, *Les Systèmes fiscaux*, 1999 ; III. *La redistribution de l'impôt*, 2002 ; *La gestion de l'impôt*, 2004. Voir aussi *Fiscalidad de estado y fiscalidad municipal*, dir. par D. Menjot et M. Sanchez Martinez, Madrid, Casa de Velasquez, 2006.

⁸⁵ Fait largement illustré par la thèse monumentale de Denis Menjot, *Murcie castillane. Une ville au temps de la frontière, 1243-milieu du XV^e siècle*, Madrid, Casa de Velasquez, 2 vol., 2002.

⁸⁶ M. Bompaigne et F. Dumas, *Numismatique médiévale : monnaies et documents d'origine françaises*, Turnhout, Brepols, 2000 ; Y. Coativy, *La monnaie des ducs de Bretagne de l'an mil à 1499*, Rennes, PUR, 2006.

⁸⁷ J.-F. Lassalmonie, *La boîte à l'enchanteur. Politique financière de Louis XI*, Paris, CHEFF, 2002.

⁸⁸ Les règnes de Charles VIII et de Louis XII restent les parents pauvres de l'historiographie française : cf. *Louis XII en Milanais*, éd. par Ph. Contamine et J. Guillaume, 41^e colloque international des études humanistes, Paris, Champion, 2003. Voir aussi les deux biographies de Didier Le Fur, *Charles VIII*, Paris, Perrin, 2006 et *Louis XII : un autre César*, Paris, Perrin, 2001.

⁸⁹ L. Feller, A. Gramain et F. Weber, *La fortune de Karol. Marché de la terre et liens personnels dans les Abruzzes du Haut Moyen Âge*, Rome, EFR, 2005.

⁹⁰ Le travail de J.-Y. Grenier, *L'économie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996 s'applique au moins au XV^e et il est d'ailleurs en partie repris et contesté par G. Bois, *La grande dépression médiévale, XIV^e et XV^e siècles. Le précédent d'une crise systémique*, Paris, PUF, 2000.

⁹¹ A. Padoa Schioppa, dir., *Les instruments juridiques du pouvoir*, Paris, PUF, 2000.

historiens et historiens du droit. L'approche des historiens est bien représentée par les travaux de Claude Gauvard⁹², de ses collègues comme l'historien du droit Robert Jacob, et de ses nombreux élèves⁹³. Ils sont essentiels à la compréhension du fonctionnement du politique à la fin du Moyen Âge, pour deux raisons : tout d'abord, comme Claude Gauvard l'a rappelé dans sa propre intervention, les mécanismes judiciaires, leur amont (les crimes et les délits) et leur aval (la punition) mettent en évidence les mécanismes profonds de la société médiévale, le lien entre l'honneur, la vengeance, la réputation et les positions sociales, une structure complexe où l'anachronisme n'est que trop facile, et qui recoupe à la fois l'histoire du droit, celle des représentations (le rôle de la *fama*, la renommée, l'opinion publique) et celle des sentiments. Le crime n'est plus une anecdote⁹⁴ : c'est la cristallisation d'une série de structures socio-politiques enchevêtrées et l'histoire de la violence apparaît dès lors comme l'un des révélateurs privilégiés de la mise en place d'un ordre public⁹⁵. Le droit est désormais l'un des outils du gouvernement des hommes⁹⁶. Le second aspect, qui lui est évidemment lié, est la place du roi dans cette société, à la fois le roi qui agit sur le terrain par ses officiers et ses agents, mais celui qui opère par l'image qu'il entend donner et celle qu'en reçoit la société, l'une et l'autre n'étant pas forcément similaires. Il ne s'agit d'ailleurs pas ici seulement d'un problème de représentation, mais aussi d'une série de situations juridiques concrètes, qui se posent notamment quant au rôle des officiers royaux à l'égard de la justice⁹⁷.

L'autre contribution importante dans ce domaine est naturellement celle des historiens du droit. Depuis quelques années, ces derniers ont en

⁹² Cl. Gauvard, *Violence et ordre public*, Paris, Picard, 2005 ; *Pratiques sociales, politiques judiciaires dans les villes d'Occident à la fin du Moyen Âge*, dir. par J. Chiffolleau, Cl. Gauvard et A. Zorzi, Rome, EFR, 2007.

⁹³ Citons notamment V. Toureille, *Vol et brigandage au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2006 et J. Claustre, *Dans les geôles du roi : l'emprisonnement pour dette à Paris à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007.

⁹⁴ F. Collard, *Le crime de poison au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2003.

⁹⁵ H. Couderc-Barraud, *La violence, l'ordre et la paix : résoudre les conflits en Gascogne du XI^e au début du XV^e siècle*, Toulouse, P.U. du Mirail, 2008.

⁹⁶ M. Bubenicek, *Quand les femmes gouvernent : droit et politique au XIV^e siècle : Yolande de Flandre*, Paris, Ec. des Chartes, 2002.

⁹⁷ R. Telliez, *Les officiers devant la justice dans le royaume de France au XIV^e siècle*, Paris, H. Champion, 2005.

effet adopté des perspectives résolument historiques⁹⁸ et ceci a conduit à redonner au droit romain (et bien sûr au droit canon)⁹⁹ son véritable rôle dans le développement du droit en France¹⁰⁰. Les juristes médiévaux ont d'ailleurs été étudiés dans cette perspective des droits savants¹⁰¹. Il est évidemment impossible ici de donner une bibliographie complète de ces travaux, mais il convient de signaler ceux de Jacques Krynen¹⁰² et d'Albert Rigaudière¹⁰³ et de ses nombreux élèves¹⁰⁴ qui touchent aussi aux problèmes de la législation¹⁰⁵. Est-ce pour tenir compte à la fois de l'apport et de l'influence des juristes, en même temps que de celles des sociologues ? Les historiens médiévistes français doivent sans doute à leur fréquentation assidue des juristes d'avoir redécouvert l'importance des mécanismes procéduraux. Ceux-ci, plus ou moins ritualisés, vont de l'informel au (très) formel et mettent en relation les acteurs sociaux, et notamment le souverain et la société politique : l'enquête¹⁰⁶, la requête et la supplique¹⁰⁷, l'intercession¹⁰⁸ etc. C'est d'ailleurs cette approche qui a favorisé la renaissance de l'histoire de la diplomatie¹⁰⁹.

⁹⁸ J.-M. Carbasse, *Introduction historique au roi*, Paris, PUF, 1997.

⁹⁹ C'est ce que rappelle depuis longtemps Pierre Legendre dont on signalera notamment ici *Leçons IX. L'autre bible de l'Occident : le Monument romano-canonique. Etude sur l'architecture dogmatique des sociétés*, Paris, Fayard, 2009.

¹⁰⁰ *Droit romain, Jus Civile et droit français*, dir. par Jacques Krynen, n° spécial des *Études d'histoire du droit et des idées politiques*, 1999, 3).

¹⁰¹ P. Gilli, *La noblesse du droit : débats et controverses sur la culture juridique et le rôle des juristes dans l'Italie médiévale*, Paris, Champion, 2003.

¹⁰² Il a commencé la publication de *L'Etat de justice. France, XIII^e-XX^e siècle*, dont le premier volume, *L'idéologie de la magistrature ancienne*, Paris, Gallimard, 2009 vient de paraître.

¹⁰³ A. Rigaudière, *Penser et construire l'Etat dans la France du Moyen Âge, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, CHEFF, 2003.

¹⁰⁴ Pour deux thèses qui ont, à des degrés divers, des connotations politiques, voir K. Weidenfeld, *Les origines médiévales du contentieux administratif, XIV^e-XV^e siècles*, Paris, De Boccard, 2002 ; C. Leveleux, *La parole interdite. Le blasphème dans la France médiévale, XIII^e-XVI^e siècles*, Paris, De Boccard, 2001.

¹⁰⁵ S. Petit-Renaud, « *Faire Loy au Royaume de France. De Philippe VI à Charles V, 1328-1380*, Paris, De Boccard, 2003.

¹⁰⁶ *L'enquête au Moyen Âge*, dir. par Claude Gauvard, Rome, EFR, 2008.

¹⁰⁷ *Suppliques et requêtes. Le gouvernement par la grâce en Occident, XII^e-XV^e siècle*, dir. par H. Millet, Rome, EFR, 2003.

¹⁰⁸ *L'intercession du Moyen Âge à l'époque moderne. Autour d'une pratique sociale*, dir. J.-M. Moeglin, Genève, Droz, 2004.

¹⁰⁹ À laquelle la SHMESP consacre son colloque cette année. Voir notamment S. Péquignot, et les communications françaises à M.T. Ferrer Maillol, J.-M. Moeglin, S. Péquignot et M.S.

En revanche, on peut être plus bref sur les autres domaines, pour lesquels la production est pour le moment sans doute moins abondante. L'un des ateliers de l'ESF traitait des élites du pouvoir et de la construction de l'Etat¹¹⁰. Il est curieux de constater que ses thématiques (par exemple, les clientèles, centre-périphérie) n'ont été que peu reprises en France, malgré l'intérêt réel suscité par l'œuvre de Wolfgang Reinhard. Certes, les études prosopographiques n'ont pas manqué, mais elles se portent désormais surtout sur l'Eglise, il est vrai grand réservoir de serviteurs de l'Etat¹¹¹. Bien qu'il ne s'agisse pas seulement de service de l'état, loin de là, la question des relations avec la monarchie est forcément présente dans les études sur la noblesse, sur laquelle les historiens français ont continué de travailler dans la tradition classique de l'histoire sociale française¹¹². Joseph Morsel a proposé une analyse profondément renouvelée, qui donne au souverain un rôle majeur dans la définition de la noblesse, mais elle ne semble pas pour le moment provoqué de réactions majeures¹¹³. Du côté des villes et des sociétés urbaines et de leurs rapports avec le pouvoir, une seule synthèse est à noter¹¹⁴ mais une monographie importante a été consacrée à Paris¹¹⁵. Jacques Verger souligne à quel point il est important pour les états de disposer d'agents bien formés¹¹⁶, et les collèges de Navarre et de Dormans-Beauvais,

Martinez, éd., *Negociar en la edad medieval. Négociar au Moyen Âge*, Barcelone, 2005. Voir aussi B. Galland, *Les papes d'Avignon et la maison de Savoie, 1309-1409*, Rome, EFR, 1998 et S. Péquignot, *Au nom du roi : pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon, 1291-1327*, Madrid, Casa de Velasquez, 2009.

¹¹⁰ W. Reinhard, dir., *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, PUF, 1996.

¹¹¹ Mentionnons ici les *Fasti Ecclesiae Gallicanae* dirigés par Hélène Millet qu'il faut mentionner : sont parus les diocèses d'Agen, Amiens, Angers, Besançon, Mende, Poitiers, Reims, Rodez, Rouen, Sées et Sens. Un groupe de recherche analogue sur les collégiales a été créé ; il est dirigé par Anne Massoni-Hubert qui vient de publier *La collégiale de Saint-Germain l'Auxerrois*, Limoges, PULIM, 2009.

¹¹² M.-Th. Caron, *Noblesse et pouvoir royal en France. XIII^e-XVI^e siècle*, Paris, A. Colin, 1994 ; M.-Cl. Gerbet, *Les noblesses espagnoles au Moyen Âge*, Paris, A. Colin, 1994 ; Ph. Contamine, *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XI. Essai de synthèse*, Paris, PUF, 1997.

¹¹³ J. Morsel, *L'aristocratie médiévale, V^e-XV^e siècle*, Paris, A. Colin, 2004.

¹¹⁴ B. Chevalier, *Les bonnes villes, l'Etat et la société dans la France de la fin du XV^e siècle*, Orléans, Paradigme, 1995.

¹¹⁵ B. Bove, *Dominer la ville. Prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris, CTHS, 2004.

¹¹⁶ J. Verger, *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1997.

récemment étudiés, ont des liens évidents avec la cour ou avec le Parlement¹¹⁷. Enfin en matière de guerre et d'armées¹¹⁸, Philippe Contamine¹¹⁹ reste l'autorité incontestée, et c'est surtout du côté des principautés que se manifeste une relève¹²⁰.

Quant à l'ensemble regroupant les apports de l'histoire de l'art et ce qu'il est convenu d'appeler propagande¹²¹, il a profondément évolué. La notion de propagande a été ré-examinée en profondeur¹²² et il me paraît plutôt positif que l'image et tout ce qui ressort du mécénat et de l'activité artistique des rois¹²³ et des cités ne soit plus envisagé sous cet angle. Les historiens d'art français ont consacré à de très belles expositions à la période de la fin du Moyen Âge¹²⁴. Un intérêt particulier a été porté aux manuscrits enluminés¹²⁵. Les réflexions de Jean Wirth¹²⁶ et de Roland Recht¹²⁷,

¹¹⁷ N. Gorochov, *Le collège de Navarre, de sa fondation, 1305) au début du XV^e siècle, 1418) ...*, Paris-Genève, Slatkine, 1997 ; Th. Kouamé, *Le collège de Dormans-Beauvais à la fin du Moyen Âge*, Leyde-Boston, Brill, 2005.

¹¹⁸ La sixième édition de *La guerre au Moyen Âge*, Paris, PUF) est parue en 2003 et sa thèse de doctorat sur les armées du roi de France a été rééditée par les éditions de l'EHESS en 2004. Voir aussi, avec A. Blanchard et A. Corvisier, *Histoire militaire de la France, I, Des origines à 1715*, Paris, PUF, 1997 et *Pages d'histoire militaire médiévale*, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 32, 2005.

¹¹⁹ *Guerre et concurrence entre les États*, dir. par Ph. Contamine, Paris, PUF, 1998.

¹²⁰ Bertrand Schnerb pour les armées : « *L'honneur de la maréchaussée* ». *Maréchalat et maréchaux en Bourgogne, des origines à la fin du XV^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2000 ; et Jacques Paviot pour la marine : *La politique navale des ducs de Bourgogne 1384-1482*, Villeneuve d'Ascq, PUL, 1995 et *Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein : « L'instruction de toutes manières de guerroyer sur mer » ...*, Paris, Champion, 1997.

¹²¹ *Iconographie, propagande et légitimation*, dir. A. Ellenius, Paris, PUF, 2001.

¹²² *Le Forme della Propaganda Politica nel due e nel Trecento*, éd. par P. Cammarosano, Rome, EFR, 1994, notamment la conclusion de J. Le Goff ; voir aussi *Convaincre et persuader : communication et propagande aux XII^e-XIII^e siècles*, dir. M. Aurell, Poitiers, CESCUM, 2007 et *Signes et couleurs de l'identité politique*, dir. M. Aurell et al., Rennes, PUR, 2008.

¹²³ Voir notamment S. Cassagne Brouquet, *Louis XI ou le mécénat bien tempéré*, Rennes, PUR, 2007.

¹²⁴ Parmi les plus intéressantes, signalons les catalogues de *L'art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur*, Paris, RMN, 2004 ; *Paris 1400. Les arts sous Charles VI*, Paris, RMN/Fayard, 2004 ; *Le roi René dans tous ses états*, dir. J.M. Matz et E. Verry, Paris, Ed. du Patrimoine, 2009.

¹²⁵ *De Bibliotheca Corviniana. Matthias Corvin, les bibliothèques princières et la genèse de l'Etat moderne*, dir. J.-F. Maillard, I. Monok et D. Nebbiai, Budapest, OSK, 2009.

¹²⁶ J. Wirth, *L'image gothique*, Paris, 2008. Voir aussi J.-Cl. Schmitt, *Le corps des images. Essais sur la culture visuelle du Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 2002. Sur l'arrière-plan

notamment, sont une source d'inspiration constante pour les historiens du politique. Depuis qu'ils ont réinvesti ce champ longtemps abandonné aux élèves d'Ernst Kantorowicz, les historiens français ont beaucoup travaillé sur les liturgies politiques¹²⁸ (entrées royales ou princières, cérémonies funéraires, processions), sans négliger une nécessaire réflexion critique sur les problématiques du rituel¹²⁹. L'intérêt d'une approche globale est montré à l'évidence par l'exemple de Saint-Denis, qu'il ne faudrait pas enfermer dans la seule problématique de la religion royale¹³⁰. Un domaine dans lequel les historiens français se sont particulièrement investis est celui de l'architecture et des constructions voulues par le pouvoir¹³¹ : de ce point de vue, il faut signaler l'intérêt exceptionnel que revêt pour les historiens la fouille archéologique exemplaire menée par Jean Chapelot au château de Vincennes, suivie d'ailleurs d'une magnifique restauration, et qui a permis de renouveler un pan entier de l'histoire des résidences et de la vie de cour capétiennes¹³².

Reste enfin le volume qui traitait de la résistance et de la représentation¹³³, deux sujets également importants, mais pour lesquels force est de constater la carence de l'historiographie française¹³⁴. Il est vrai que, jusque là traité comme un évènement purement religieux, la *Vauderie*

philosophique, O. Boulnois, *Au-delà de l'image. Une archéologie du visuel au Moyen Âge, V^e-XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 2008.

¹²⁷ R. Recht, *Le croire et le voir. L'art des cathédrales XII^e-XIV^e siècles*, Paris, Gallimard, 1999.

¹²⁸ M. Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres : la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Villeneuve d'Acqs, P.U. du Septentrion, 2005.

¹²⁹ Ph. Buc, *Dangereux rituel. De l'histoire médiévale aux sciences sociales*, Paris, PUF, 2003.

¹³⁰ *Saint-Denis et la Royauté. Etudes offertes à Bernard Guenée*, dir. par F. Autrand, Cl. Gauvard et J.M. Moeglin, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.

¹³¹ P. Boucheron, *Le pouvoir de bâtir. Urbanisme et politique édilitaire à Milan, XIV^e-XV^e siècle*, Rome, EFR, 1998 ; *Pouvoir et édilité. Les grands chantiers dans l'Italie communale et seigneuriale*, dir. E. Crouzet-Pavan, Rome, EFR, 2003 ; *Palais et pouvoir. De Constantinople à Versailles*, dir. M.-F. Auzépy et J. Cornette, Paris, P.U. Vincennes, 2003 ; *Les palais dans la ville : espaces urbains et lieux de la puissance publique médiévale*, dir. par P. Boucheron et J. Chiffolleau, Lyon, PUL, 2004.

¹³² Voir notamment *Vincennes et l'Etat moderne*, dir. J. Chapelot et E. Lalou, Paris, PENS, 1996 et J. Chapelot, *Le château de Vincennes*, Paris, Monum, 2003.

¹³³ P. Blickle, dir., *Résistance, représentation et communautés*, Paris, PUF, 1998.

¹³⁴ H. Neveux, *Les révoltes paysannes en Europe XIV^e-XVII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1997.

d'Arras révèle désormais des connexions très riches dans le domaine politique et social¹³⁵. Quant à la représentation, elle reste le trou noir de la recherche historique française, alors même que dans leurs travaux tous les historiens de la fiscalité mentionnent les assemblées tenues à l'initiative des officiers du roi ou à celles des communautés, notamment les villes. Il faut continuer à s'appuyer sur les travaux, excellents au demeurant, de Neithard Bulst, qui n'ont même pas été traduits ! Quant aux résistances, le résultat n'est guère meilleur, si l'on excepte les travaux de Vincent Challet sur le Tuchinat, qui n'ont pour le moment donné lieu qu'à des articles épars. C'est aussi un chantier qu'il va falloir rouvrir.

En conclusion de cette exploration, je voudrais attirer l'attention sur plusieurs points. Tout d'abord, il existe assez peu de réflexions d'ensemble sur la monarchie et la place du roi : certaines ont été menées dans le cadre d'une critique de l'Etat moderne¹³⁶, d'autres dans une toute autre perspective, comme par exemple celle des monarchies imaginaires¹³⁷. La figure royale a été éclairée par des études portant sur des aspects jusqu'ici négligés, par exemple l'exercice de la charité¹³⁸. Surtout, l'on a commencé à s'intéresser en profondeur à la reine¹³⁹. Ensuite, la nouvelle insistance sur la société politique entendue dans un sens plus large que précédemment, conduit à s'intéresser à l'opinion publique¹⁴⁰. Mais si l'on veut dépasser le niveau de ceux qui, en quelque sorte, « font » l'opinion publique ou transmettent la vision du petit milieu des gens influents, on en vient à se poser la question de l'espace public : d'où l'interrogation nouvelle sur la possibilité de transférer le concept d'espace public de Jürgen Habermas du siècle des lumières au Moyen Âge, un chantier ouvert par Nicolas Offenstadt

¹³⁵ F. Mercier, *La Vauderie d'Arras : une chasse aux sorcières à l'automne du Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2006.

¹³⁶ Cf. N. Bulst, R. Descimon et A. Guerreau, *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France, XIV^e-XVII^e siècles*, Paris, MSH, 1996.

¹³⁷ *Les royautés imaginaires aux XII^e-XVI^e siècles*, dir. C. Beaune et H. Bresc, Turnhout, Brepols) 2005/

¹³⁸ P. Aladjidi, *Le roi, père des pauvres*, Rennes, PUR, 2008.

¹³⁹ F. Cosandey, *La reine de France : symbole et pouvoir : la place de la reine dans le système monarchique français, XV^e-XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, 2000.

¹⁴⁰ B. Guenée, *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la « Chronique de Charles VI » du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Perrin, 2002.

et Patrick Boucheron¹⁴¹. Troisième remarque, l'intérêt constant pour l'historiographie¹⁴² ne s'arrête plus aux historiens médiévaux, mais porte désormais aussi sur la trace laissée dans le long terme par des événements médiévaux, et la longue trace des réactions qu'ils suscite fait office de marqueur dans l'histoire de l'évolution des mentalités¹⁴³.

Enfin, les pages qui précèdent montrent l'enrichissement que permet la présence parmi les historiens français de spécialistes d'autres aires. Cela n'implique pas une diminution des travaux consacrés à la France médiévale, cela signifie surtout une formidable bouffée d'air qui ouvre les problématiques, introduit la comparaison, élimine des frontières qui le plus souvent n'ont pas encore de raison d'être. De ce point de vue, par exemple, les études entreprises sous l'impulsion de Pierre Monnet et de Jean-Marie Moeglin, ou les relations de plus en plus étroites liés par Elisabeth Crouzet-Pavan et François Menant d'une part, et Bertrand Schnerb de l'autre avec nos collègues italiens ou flamands, vont permettre de mieux comprendre la vie politique des villes françaises, trop souvent analysées en fonction de leurs seuls rapports à la monarchie : des travaux originaux sur Lyon¹⁴⁴ ou sur les villes du Nord¹⁴⁵ prennent alors tout leur sens. montrent là l'existence de pistes intéressantes pour l'histoire des sociétés politiques. Les travaux strictement comparatifs sont encore rares¹⁴⁶, mais cet élargissement des horizons européens de l'historiographie française a le grand mérite de conduire même ceux des historiens français qui travaillent dans un cadre

¹⁴¹ Voir sur le site du LAMOP les travaux des journées d'étude sur l'espace public organisées par Patrick Boucheron et Nicolas Offenstadt, ainsi que *Haro ! Noël ! Oyé ! Pratiques du cri au Moyen Âge*, dir. par D. Lett et N. Offenstadt, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003 ; N. Offenstadt, *Faire la paix au Moyen Âge. Discours et gestes de paix pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, Odile Jacob, 2007.

¹⁴² Cf. F. Collard, *Un historien au travail à la fin du XV^e siècle : Robert Gaguin*, Genève, Droz, 1995 ; I. Guyot-Bachy, *Le Memoriale historiarum de Jean de Saint-Victor. Un historien et sa communauté au début du XIV^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2000.

¹⁴³ Voir J.-M. Moeglin, *Les bourgeois de Calais. Essai sur un mythe historique*, Paris, Albin Michel, 2002 ; B. Guenée, *Du Guesclin et Froissart. La fabrication de la renommée*, Paris, Tallandier, 2008.

¹⁴⁴ C. Fargeix, *Les élites lyonnaises du XV^e siècle au miroir de leur langage. Pratiques et représentations culturelles des conseillers de Lyon d'après les registres de délibérations consulaires*, Paris, De Boccard, 2007.

¹⁴⁵ E. Lecuppre-Desjardins, *La ville des cérémonies. Essai sur la communication politique dans les anciens Etats bourguignons*, Turnhout, Brepols, 2004.

¹⁴⁶ Cf. note 62 *supra*.

Le politique (l'état, le pouvoir, les forces)

strictement français à relativiser un certain nombre de dogmes. À commencer par ceux qui courent à propos de l'Etat moderne, d'ailleurs : son développement n'a effectivement rien d'assuré à la fin du Moyen Âge, la monarchie, ou plutôt le roi, masque encore trop évidemment l'Etat, il se heurte à d'innombrables obstacles et les tentatives de sacralisation du pouvoir se heurtent encore à de multiples obstacles. La monarchie absolue, ou la monarchie de droit divin, sont encore loin d'être nées à la fin du XV^e siècle !

Si l'on veut bien se souvenir du plan annoncé, je devrais maintenant m'aventurer vers « ces zones complexes où l'histoire politique se mêle de façon inextricable à la sociologie, à l'anthropologie et à l'histoire culturelle », mais les lecteurs attentifs auront réalisé qu'il n'en est nullement besoin, et je suis certain que le guide que je m'étais permis d'invoquer en serait le premier ravi. En guise de conclusion, j'essaierai de recentrer en deux mots ce qui me paraît être les axes principaux de l'évolution de l'histoire politique en France dans la quinzaine d'années qui vient de s'écouler : sociogenèse et anthropogenèse.

Sociogenèse, parce que cette histoire du politique est celle d'une constant ajustement entre ceux qui exercent le pouvoir et ceux qui le leur confient ou le leur laissent exercer. Il en va de cet ajustement comme des mouvements de l'écorce terrestre ; tantôt, ce sont des lentes périodes de poussée ou de tensions, tantôt, l'ajustement est brutal, violent, conflictuel. C'est le plus souvent le groupe aristocratique dont il faut ici scruter les composantes, car, socialement parlant, les rois et les princes sont, tout comme les magistrats des cités italiennes, issus de groupes sociaux dont la mémoire collective est longue. Le terme aristocratie doit ici se substituer à celui d'élite, utile pour l'analyse, mais dangereux s'il doit masquer conflits et concurrences, surtout à partir du moment où l'on a affaire à une société politique. La même observation vaut pour l'Eglise et pour les clercs, et à partir du XII^e siècle pour les citadins, les membres des oligarchies dominantes mais aussi, un peu plus tard, ce petit peuple facilement prêt à l'émeute. Encore un mot sur cette sociogenèse : la période qui va du XIII^e au

Jean-Philippe Genet

XV^e siècles voit se définir à tous les sens (politique, juridique, philosophique) le concept de sujet ; il n'empêche que l'on est dans le cadre d'une société politique que l'on doit encore qualifier de féodaliste.

Deuxième terme, celui d'anthropogénèse. Autrement dit, tout ce qui commande le symbolique et l'imaginaire et les medias qui permettent au système de communication d'en être le vecteur efficace. L'anthropologie culturelle des sociétés médiévales implique toutefois une pluridisciplinarité réelle, autrement dit l'existence d'une médiévistique où se rencontrent les historiens d'art de toutes spécialités (sans oublier, comme d'habitude, les musicologues), les philosophes, les spécialistes de toutes les langues et littératures médiévales (sans oublier le latin), ceux de la liturgie, du théâtre et de la performance. Toutes ces compétences sont en effet indispensables et peuvent s'éclairer mutuellement. Ces directions de recherche doivent permettre de sortir de l'éternelle question des ruptures de période, et de définir des chronologies précisément adaptées à l'objet de la recherche. Elles pourront prémunir les historiens contre les anachronismes et les rétroprojections (dénoncées à bon droit) pour investir ou réinvestir des champs de recherche négligés : l'un a été évoqué d'entrée de jeu, c'est ce que l'historiographie appelle généralement et improprement, puisqu'il s'agit en fait de deux facettes d'une même structure, le rapport du religieux et du politique. L'autre ne l'a guère été : c'est la relation entre les structures de pouvoir et l'économie, mais c'est plutôt du côté de l'économie que semble s'opérer aujourd'hui une série de remises en question qui pourraient renouveler le problème, grâce à l'anthropologie et à l'archéologie médiévale. Ce sont aussi ces directions de recherche qui pourraient nous donner une chance d'étendre encore le champ du comparatisme, à la fois dans le temps et dans l'espace, pour dialoguer avec Byzance et avec une historiographie française de l'Islam animée par un formidable dynamisme, voir de s'ouvrir à l'échelle du monde, puisque l'on vient de nous rappeler que ce Moyen Âge était en marche vers la première mondialisation¹⁴⁷.

Jean-Philippe Genet
LAMOP (CNRS-Paris 1)

¹⁴⁷ *Histoire du monde au XV^e siècle*, dir. par P. Boucheron, Paris, Fayard, 2009.